

—Il est

*Résolu*: Que la municipalité de Rosemont soit requise d'envoyer au secrétaire de la Commission un état officiel démontrant sa superficie, sa population, le nombre des familles résidentes, le taux de la taxe municipale foncière, le montant annuel du revenu foncier, le nombre des licences, leur espèce, de revenu d'icelles, la valeur foncière imposable pour l'année courante, les exemptions de taxes, les franchises, s'il y en a; de plus, tous autres documents en rapport avec les droits et les obligations de ladite municipalité.

Sur motion de M. l'échevin Paquin,

—Il est

*Résolu*: Que le contrôleur de la Cité reçoive instruction de vérifier les états qui seront soumis, comme susdit, et de faire une audition sommaire des livres de la municipalité de Rosemont.

Sur motion de M. l'échevin DeSerres,

—Il est

*Résolu*: De préparer un règlement pourvoyant à l'annexion de Rosemont, aux conditions mentionnées plus haut.

Sur motion de M. l'échevin Paquin,

—Il est

*Résolu*: De demander à l'inspecteur de la Cité un état démontrant le coût probable du nivellement du chemin de la Côte des Neiges pour lui donner une pente régulière d'environ 6%.

Sur motion de M. l'échevin DeSerres,

—Il est

*Résolu*: De demander à l'inspecteur de la Cité de faire un rapport sur la possibilité de construire des égouts dans la ville de Notre-Dame des Neiges et sur le mode à adopter pour la drainer, et de préparer un plan indiquant les limites de la Ville de Notre-Dame des Neiges.

Sur motion de M. l'échevin Paquin,

—Il est

*Résolu*: Que la ville de Notre-Dame des Neiges soit requise d'envoyer au secrétaire de la Commission un état officiel démontrant sa superficie, sa population, le nombre des familles résidentes, le taux de la taxe municipale foncière, le montant annuel du revenu foncier, le nombre des licences, leur espèce, le revenu d'icelles, la valeur foncière imposable pour l'année courante, les exemptions de taxes et les franchises, s'il y en a; de plus, une copie du contrat avec la "Montreal Light, Heat & Power Co.", pour l'éclairage électrique, et tous autres documents en rapport avec les droits et les obligations de ladite ville.

Sur motion de M. l'échevin DeSerres,

—Il est

*Résolu*: Que le contrôleur de la Cité reçoive instruction de vérifier les états qui seront soumis, comme susdit, et de faire une audition sommaire des livres de la ville de Notre-Dame des Neiges.

Sur motion de M. l'échevin Paquin,

—Il est

*Résolu*: De transmettre aux chefs de départements une copie du règlement annexant Villeray à Montréal et de leur donner instruction de prendre charge immédiatement de tout ce qui tombe sous le contrôle de leur département respectif.

*Ajournement.*

J.-E. GAUTHIER,

Secrétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL

Assemblée spéciale du 18 septembre.

### ORDRE DU JOUR

#### RAPPORTS.

1. Voirie.—Pour permettre à la Cie. d'Electricité Centrale de poser des conduites.
2. Voirie.—Pour permettre à la Cie. d'Electricité Centrale de poser des conduites.

#### REGLEMENT.

3. 2me et 3me lectures d'un règlement concernant la construction des bâtiments sur la rue St-Antoine. (Leclaire).

—It was

*Resolved*: That the municipality of Rosemont be requested to transmit to the secretary of this Committee an official statement showing its area, population, the number of resident families, the rate of tax on real estate, the number of licenses, their nature, the income derived from said licenses, the value of the taxable real estate for the current year, the privileges if there are any; moreover, all other documents concerning the rights and obligations of said municipality.

On motion of Ald. Paquin,

—It was

*Resolved*: That the City comptroller be instructed to verify the statements to be submitted, as aforesaid, and to make a summary audit of the books of the municipality of Rosemont.

On motion of Ald. DeSerres,

—It was

*Resolved*: That a by-law for the annexation of Rosemont be prepared according to the conditions above mentioned.

On motion of Ald. Paquin,

—It was

*Resolved*: That the City surveyor be called upon to give an estimate of the levelling of Côte des Neiges road in order that a regular grade of about 6% be obtained.

On motion of Ald DeSerres,

—It was

*Resolved*: That the City surveyor be asked for a report on the possibility of constructing sewers in the town of Notre-Dame des Neiges, and on the method to be adopted for the drainage of same, and to prepare a plan showing the limits of the town of Notre-Dame des Neiges.

On a motion of Ald. Paquin,

—It was

*Resolved*: That the town of Notre-Dame des Neiges be requested to send to the secretary of this Committee an official statement showing its area, its population, the number of resident families, the assessment rates, the annual amount of the real estate income, the number of licenses, their nature, the income derived from said licenses, the value of the taxable property for the current year, the exemption from taxes, and privileges if there are any; moreover a copy of the deed passed with the Montreal Light, Heat & Power Co. for electric lighting, and all other documents with the rights and obligations of said town.

On motion of Ald. DeSerres,

—It was

*Resolved*: That the City comptroller be instructed to verify the statements to be submitted as aforesaid and to make a summary audit of the books of the town of Notre-Dame des Neiges.

On motion of Ald. Paquin,

—It was

*Resolved*: To transmit to the heads of the departments a copy of the by-law annexing Villeray to Montreal and to give them instructions to take charge immediately of whatever may come under the control of their respective department.

*Adjourned.*

J. E. GAUTHIER,

Secretary.

## CITY COUNCIL

Special Meeting of the 18th of September.

### ORDER OF THE DAY.

#### REPORTS.

1. Road.—To allow Central Electric Co. to lay pipes.
2. Road.—To allow Central Electric Co. to lay pipes.

#### BY-LAW.

3. 2nd and 3rd reading of a by-law re construction on St. Antoine Street. (Leclaire.)